

XXIVème congrès général de la population, Salvador-Brésil (18-24 août 2001)

- Numéro et titre de la séance :** **S 50 : La démographie des populations autochtones
(The demography of indigenous populations)**
- Titre du résumé :** **La sédentarisation des pygmées et son impact sur leur
développement dans les villages communautaires au
Congo : Cas du district de Sibiti.**
- Auteur :** **LIBALI Benoît.
Sociologue-Démographe¹.**
- Coordonnées de l'auteur :** **UERPOD¹ Union pour l'Etude et la Recherche en Population et Développement.
BP 1774 Brazzaville (Congo)
Tél. (242) 56 48 42
E-mail : uerpod@yahoo.fr**

¹ Je suis actuellement Vice-Président de l'Union pour l'Etude et la Recherche en Population et Développement (UERPOD), une ONG nationale créée en 1994. Parallèlement, j'occupe les fonctions de chargé de Recherche, Evaluation et Projets spéciaux dans une Association de Planification Familiale (ACBEF) affiliée à l'IPPF (Brazzaville-Congo).

Résumé

Titre : La sédentarisation des pygmées et son impact sur leur développement dans les villages communautaires au Congo : Cas du district de Sibiti.

Auteur : Par Benoît LIBALI
BP 1774 Brazzaville (Congo) ☎ (242) 56 48 42
E-mail : uerpod@yahoo.fr

Le degré de sédentarisation des pygmées, communauté très ancienne et historiquement mouvante d'Afrique centrale, est de plus en plus appréciable au Congo-Brazzaville, notamment dans le district de Sibiti, comme le montrent les résultats d'une enquête menée en 1995 par nous, avec l'appui technique et financier de l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA), dans dix (10) villages-échantillons. L'indice de sédentarité se situe dans ces villages à 0,7. La propension à émigrer s'est fortement réduite, car 93,1% des pygmées n'ont aucune intention de quitter les villages, devenus leur principal et seul espace de vie. Les rapports avec les campements forestiers, de même que les migrations temporaires de courte durée se sont fortement estompés.

Toutefois, leurs conditions socio-économiques et culturelles demeurent très précaires dans ces villages, où ils entretiennent des rapports inégalitaires avec les bantous, maîtres du mode de production villageois. Leur situation actuelle, si rien n'est fait, conduira à leur ethnocide en raison de la destruction accélérée de leur environnement de prédilection, la forêt, face aux impératifs de développement dans l'optique de la mondialisation □

XXIVème congrès général de la population, Salvador-Brésil (18-24 août 2001)

Numéro et titre de la séance : **S 50 : La démographie des populations autochtones
(The demography of indigenous populations)**

Titre du résumé : **La sédentarisation des pygmées et son impact sur leur
développement dans les villages communautaires au
Congo : Cas du district de Sibiti.**

Auteur : **LIBALI Benoît.
Sociologue-Démographe.**

Coordonnées de l'auteur : **UERPOD** Union pour l'Etude et la Recherche en Population et Développement.
BP 1774 Brazzaville (Congo)
Tél. (242) 56 48 42
E-mail : uerpod@yahoo.fr

Communication intégrale

Titre : La sédentarisation des pygmées et son impact sur leur développement dans les villages communautaires au Congo : Cas du district de Sibiti.

Auteur : Par Benoît LIBALI
UERPOD
BP 1774 Brazzaville (Congo) ☎ (242) 56 48 42
E-mail : uerpod@yahoo.fr

Introduction

La République du Congo, comme la plupart des pays d'Afrique centrale possède, par-delà sa diversité ethnique, deux entités raciales distinctes : les Bantous majoritaires (98,86% de l'effectif de la population en 1984)² d'une part et, d'autre part les Pygmées minoritaires, soit un effectif de 20.666 âmes représentant 1,14% de la population du Congo. Les pygmées sont cependant considérés par de nombreux observateurs comme étant les premiers habitants, c'est-à-dire les autochtones de la sous-région centrafricaine. D'autres auteurs qui leur nient cette antériorité dans l'occupation de l'Afrique centrale, pensent comme Philippart de Foy qu'ils constituent « une race très jeune grâce à une adaptation à un milieu très particulier : la forêt » (1985 :21). Pour eux, il n'existerait pas, jadis, « d'opposition fondamentale de genre de vie entre les deux sociétés, il s'opéra simplement une radicalisation ou un blocage de l'un d'entre eux, celui des pygmées » (Philippart de Foy, 1985 :21).

Toutefois, il apparaît constamment que les pygmées constituent un peuple historiquement nomade, dont le mode de vie, par rapport à celui de leurs voisins bantous fixés autour de quelques activités agricoles plus évoluées, est demeuré tributaire des activités de prédation (chasse, pêche, cueillette, ramassage) ayant caractérisé la vie humaine dans ses premières évolutions. La faiblesse de leur outillage et technologie place par rapport à eux les bantous dans une position de supériorité relative.

Au Congo-Brazzaville, la situation d'infériorisation des pygmées a attiré l'attention d'abord de l'administration coloniale³ dès les années 1930, puis celle des nouvelles autorités politiques qui, au lendemain de l'indépendance, avaient fini par entreprendre ou favoriser, à partir de 1968, la création de villages communautaires afin d'amener cette communauté sous-humanisant à se fixer et à s'intégrer aux activités agricoles viables.

C'est ainsi que depuis plus de deux décennies, un certain nombre de pygmées sont (ou se sont) installés et/ou "sédentarisés" à côté de villages bantous dans certaines régions du Congo comme la Lékoumou qui abrite 29,1% de l'effectif national des pygmées. On y dénombre plus de 52 villages où cohabitent désormais bantous et pygmées.

² Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-1984)

³ GUILLAUME H, 1982, Rapport de mission pour la Commission Nationale de Recherche sur la structure sociale au Congo ; Paris ; p.6.

Cependant, quel est le degré d'attachement des pygmées à ces villages et quel en est l'impact sur leur développement socio-économique et culturel? Quelle est leur attitude face aux possibilités de migrer à partir de ces villages? Quelles sont les motivations et les répercussions de cette attitude sur le niveau de leur insertion socio-économique et culturelle? Car les pygmées ne conservent-ils pas de particularités culturelles et/ou raciales encore mal connues qui pourraient déterminer de façon particulière leur comportement socio-économique et culturel dans ces villages communautaires? Telle est la préoccupation de la présente communication, sous-tendue par les résultats de l'enquête de terrain réalisée en 1995, avec l'appui technique et financier de l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA), dans le district de Sibiti (région de la Lékoumou) au Congo. Elle consistera à apprécier, dans un premier temps le degré de sédentarité des pygmées et, dans un second temps leur situation socio-économique et culturelle actuelle dans les villages communautaires enquêtés.

I. Aspects méthodologiques et description de l'échantillon

1.1. Aspects méthodologiques

Grâce à l'appui technique et financier de l'Union pour l'Etude de la Population Africaine obtenu dans le cadre de son programme de petites subventions en la session d'avril 1994, l'étude qui sous-tend cette communication avait été menée sur la base des résultats d'une enquête réalisée dans dix (10) villages du district de Sibiti dans la région de la Lékoumou au Congo-Brazzaville. Elle avait pour objectifs de : (i) mesurer le degré de sédentarisation des pygmées dans les villages où ils cohabitent avec les bantous ; (ii) saisir leur attitude face aux possibilités de migrer à partir de ces villages ; (iii) étudier la nature des rapports sociaux, culturels et économiques entretenus par eux avec les populations bantoues et leur propre perception de ces rapports ; et, enfin, (iv) évaluer leur niveau d'accès aux structures socio-culturelles et sanitaires ainsi que leur situation socio-économique et culturelle actuelle. L'enquête, de type transversal, avait porté sur deux volets : d'une part une série de discussions au sein de, et/ou avec différentes structures, ONG et personnalités travaillant ou ayant travaillé sur les questions des pygmées (de mai à juin 1994 à Brazzaville) et, d'autre part une enquête de terrain (de février à mars 1995) dans les localités ciblées intégrant l'identification des initiatives collectives (associatives, religieuses, politiques) locales, des entretiens individuels directs et de groupe avec les populations pygmées ainsi que des observations physiques dans leurs quartiers de résidence.

Les entretiens individuels obtenus auprès des sujets de dix (10) ans et plus, avaient été précédés par un recensement exhaustif des membres des ménages dans les dix (10) villages sélectionnés, de façon raisonnée, dans un rayon de trente (30) kilomètres autour de la localité de Sibiti, chef-lieu de la région de la Lékoumou. Ce recensement avait fourni entre autre la base de sondage pour le tirage des sujets individuels de 10 ans et plus à interviewer. Tous les sujets de 10 ans et plus présents au moment de l'enquête et disposés à répondre à l'entretien, avaient été interviewés simultanément au sein du ménage préalablement recensé.

Au total, 872 pygmées tous sexe et âges confondus avaient été ainsi recensés au sein de leur ménage d'attache, 333 interviews individuelles directes et approfondies et 10 discussions de groupe focalisées réalisés avec les sujets de 10 ans et plus dans l'ensemble des villages d'étude : Mapati, Mambouana, Mofilo, Mabémbé, Mazala-forêt, Makoubi, Bihoua, Indo, Moussanda et MontTélé.

Les données collectées à l'aide du questionnaire individuel et de la fiche-ménage avaient

été saisies à l'ordinateur. Celles issues des discussions de groupes, des entretiens ainsi que des observations physiques avaient été plutôt traitées manuellement et fait l'objet d'une analyse de contenu.

1.2. Description de l'échantillon

1.2.1. Distribution par sexe et âge

La structure par sexe et âge de la population totale des pygmées recensée dans les ménages, présente les mêmes caractéristiques que celles classiquement observées en Afrique : une prédominance numérique relative des femmes (52,1% de l'effectif recensé) et un indice de jeunesse élevé (35,7%), symbole d'une forte fécondité. La population de 10 ans et plus, ciblée pour les interviews individuelles, représente 67,7% de cette population. Le taux d'échantillonnage est ainsi de 56,5%, ce qui veut dire, en d'autres termes, que 13,3 sur 20 sujets de 10 ans et plus recensés ont été interviewés individuellement.

Tableau 1 : répartition par sexe et groupe d'âge des pygmées recensés.

| Groupes d'âges en années rev. | Sexe | | | | Total | |
|-------------------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| | Hommes | | Femmes | | Effectifs | Pourcentages (%) |
| | Effectifs | Pourcentages (%) | Effectifs | Pourcentages (%) | | |
| 0-4 | 70 | 16,75 | 70 | 15,42 | 140 | 16,05 |
| 5-9 | 57 | 13,64 | 51 | 11,23 | 108 | 12,39 |
| 10-14 | 36 | 8,61 | 27 | 5,95 | 63 | 7,22 |
| 15-19 | 39 | 9,33 | 39 | 8,59 | 78 | 8,94 |
| 20-24 | 38 | 9,09 | 42 | 9,25 | 80 | 9,17 |
| 25-29 | 39 | 9,33 | 64 | 14,10 | 103 | 11,81 |
| 30-34 | 39 | 9,33 | 37 | 8,15 | 76 | 8,72 |
| 35-39 | 20 | 4,78 | 37 | 8,15 | 57 | 6,54 |
| 40-44 | 11 | 2,63 | 15 | 3,30 | 26 | 2,98 |
| 45-49 | 11 | 2,63 | 16 | 3,52 | 27 | 3,10 |
| 50-54 | 14 | 3,34 | 10 | 2,20 | 24 | 2,75 |
| 55-59 | 17 | 4,07 | 11 | 2,42 | 28 | 3,21 |
| 60-64 | 6 | 1,43 | 12 | 2,64 | 18 | 2,06 |
| 65 et + | 6 | 1,43 | 3 | 0,66 | 9 | 1,03 |
| NSP | 12 | 2,87 | 12 | 2,64 | 24 | 2,75 |
| NDC | 3 | 0,72 | 8 | 1,76 | 11 | 1,26 |
| Total | 418 | 100,00 | 454 | 100,00 | 872 | 100,00 |

Source : Enquête/Recensement des ménages (février-mars 1995).

Les sujets de 10 ans plus interviewés ont, dans une proportion de 62,2%, un âge compris entre 25 et 55 ans (tableau 2). Les femmes sont les plus représentées dans cette tranche d'âges et celle des moins de 25 ans avec respectivement 57% et 56,4% de l'effectif total des sujets. Elles sont cependant minoritaires au-delà de 55 ans. Leur faible représentativité dans ce dernier groupe d'âges, pourrait être attribuée à l'effet lié à l'échantillonnage. Elle ne saurait traduire une mortalité différentielle entre les hommes et les femmes en défaveur de celles-ci dans cette tranche

d'âges ; tout au plus peut-on penser à une mobilité plus élevée des femmes de cet âge. Cependant la faiblesse du rapport dans la population totale recensée au sein des ménages incite à une prudence.

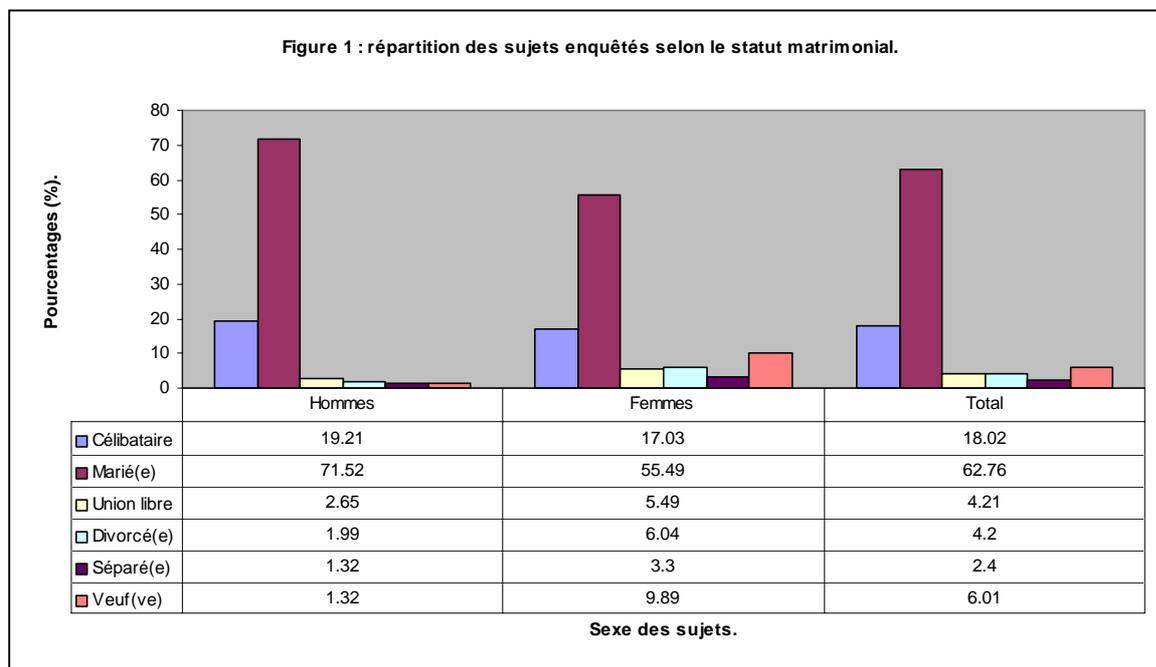
Tableau 2 : répartition par sexe et groupes d'âges des sujets de 10 ans et plus interviewés.

| Groupes d'âges | Sexe | | Total |
|-----------------|------------|------------|------------|
| | Hommes | Femmes | |
| Moins de 25 ans | 34 | 44 | 78 |
| 25-54 ans | 89 | 118 | 207 |
| 55 ans et plus | 25 | 17 | 42 |
| Ne sait pas | 2 | 2 | 4 |
| Non Déclaré | 1 | 1 | 2 |
| Total | 151 | 182 | 333 |

Source : Enquête individuelle (février-mars 1995)

1.2.2. Situation matrimoniale

Le mariage est une institution encore fortement valorisée chez les pygmées. En effet, sur les 333 sujets interviewés individuellement, 209, soit une proportion de 63% sont mariés au moment de l'enquête (figure 1). Les hommes ont un taux de mariage (71,5%) plus important par rapport à celui des femmes (55,5%).



Le célibat, défini comme la situation d'une personne n'ayant jamais vécu, jusqu'au moment de l'enquête, dans aucune union maritale célébrée selon les normes de la coutume, est un statut plutôt peu enviable. Les personnes se trouvant dans cette situation, c'est-à-dire les célibataires, représentent une proportion faible de 18%. Ce sont pour la plupart des adolescents et jeunes de 10-18 ans, quel que soit le sexe. Le mariage est ainsi sans doute moins précoce chez les pygmées

des localités étudiées. L'analyse de la moyenne d'âge par sexe, montre cependant que les femmes célibataires (27,8 ans) sont relativement plus âgées que les hommes (23,9 ans) du même statut. C'est du reste chez les femmes qu'on observe un célibat définitif, au-delà de 50 ans où 9,7% d'entre elles demeurent célibataires contre 0% chez les hommes. Car la probabilité pour une femme de se marier va s'amenuisant rapidement à mesure qu'elle avance en âge.

La faible représentativité des veufs (ves) (6% des sujets), divorcé(es) (4,2%) et séparé(es) (2,4%) par contre pourrait s'expliquer par le fort taux de remariage. Dans la mesure où celui-ci est fonction de l'âge et du sexe, les femmes plus âgées restent veuves ou divorcées avec moins de chance de se remarier.

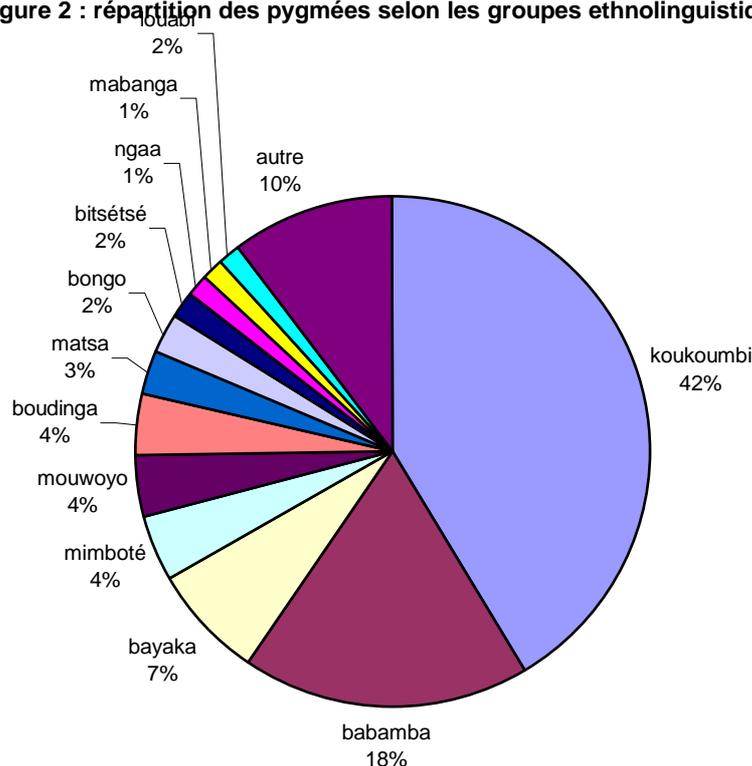
1.2.3. Nationalité et ethnie

Les pygmées se répartissent en deux grands groupes distincts au Congo : les babinga au nord du pays (Sangha et Likouala), et les babongo au sud-ouest dans la région de la Lékoumou. A côté de ces deux groupes, les twa constituent quelques familles minoritaires, notamment dans les régions du Pool et des Plateaux. Le terme « babii », proche de babinga du nord est utilisé pour désigner les pygmées de la Bouenza nord dans le district de Tsiaki (sud ouest du Congo).

En considérant le groupe babongo, objet de cette étude, quelques variantes ethnolinguistiques sont envisageables au regard des réponses données à la question : « de quelle ethnie êtes-vous ? ». Les variantes ethnolinguistiques citées sont : koukoumbi (42% des sujets), babamba (18%), bayaka (7%), mimboté (4%), mouwoyo (4%), etc. (voir figure 2). Il apparaît cependant que certains de ces groupes (bayaka, babamba, etc.) sont partagés avec les bantous dominants, traduisant une situation d'assimilation des pygmées qui s'y réfèrent. En général, ceux-ci parlent et se réfèrent en effet à la langue des bantous voisins. Il se pourrait bien que leurs propres idiomes soient rendus récessifs à cause de cette influence très marquée des langues bantoues. Les autres citations (koukoumbi, matsa, etc.) pourraient renvoyer à des noms de lignages, qui structurent les relations de parenté et de famille dans les sociétés africaines originelles.

La notion de nationalité est toute aussi difficile à apprécier chez les pygmées. La nationalité en tant que conscience d'appartenance à une entité territoriale, économique et spirituelle pourrait en effet se restreindre pour eux à leur propre communauté. La « nation congolaise » s'impose à eux sans qu'ils en aient réellement conscience. Il découle de cet état de chose qu'il ne pourrait être envisagé, dans cette étude, les aspects liés aux migrations internationales.

Figure 2 : répartition des pygmées selon les groupes ethnolinguistiques.



II. Problématique de la sédentarisation et degré de sédentarité des pygmées

2.1. Problématique de la sédentarisation

La sédentarisation des pygmées s'est imposée à partir de la période coloniale, sous l'administration française lorsque celle-ci s'était préoccupée de les associer au système en vigueur. Mais leur caractère insaisissable et mouvant, finit par décourager la politique d'appropriation engagée par elle en 1930 (Guillaume H, 1982 :6). Reléguée finalement au second plan parce que ne présentant pas un intérêt réel immédiat, cette préoccupation n'a rebondi que par la suite avec l'arrivée des autorités politiques post-coloniales. Celles-ci, considérant cette « minorité négroïde » comme vivant « dans un état de sous-humanisation », voudraient en effet l'intégrer aux autres composantes humaines qui constituent la nouvelle *nation* indépendante.

En réalité cependant, cette volonté formelle des administrations coloniale et post-coloniale de sédentariser les pygmées se superpose à un processus souterrain longtemps engagé depuis leur rencontre avec les bantous. L'évolution des rapports techno-économiques entre les deux communautés, pygmées et bantous, ont en effet fini par rattacher celle-là au voisinage de celle-ci, créant à l'origine une interdépendance complémentaire entre elles. Mais à cause de l'installation coloniale au 19^{ème} siècle qui a eu pour corollaire la transformation de l'économie de subsistance caractéristique du mode de vie des noirs, les relations entre les deux communautés ont plutôt évolué vers une dépendance accrue des pygmées vis-à-vis des bantous. Lucien Demesse démontre comment, en raison de cette dépendance, les pygmées ont été placés dans une relation étroite et séculaire avec le village sédentaire (1998). C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de communautés pygmées ont progressivement été amenées à s'installer dans les villages

sédentaires, à côté des bantous.

Toutefois, la question de la sédentarisation des pygmées se pose également dans le cadre général du développement humain durable et non discriminatoire. Les impératifs du développement qui incitent l'homme à agir sur l'environnement, sont en même temps à la base de la destruction de la forêt ainsi que ses ressources, qui constituent le cadre de vie originel des pygmées. En 1990, Frantz Thille s'écriait déjà dans les termes ci-après :

«on défriche la forêt, dévorée par l'appât du gain, transformée en désert rouge latérisé où plus rien ne pousse. Ce sont aujourd'hui vingt hectares de forêt qui sont détruits chaque minute dans la zone intertropicale, soit 1% de la couverture forestière mondiale. L'Amazonie et la jungle africaine se recroquevillent comme une peau de chagrin. Il ne restera bientôt que quelques réserves, ridicules îlots où l'on conservera sur quelques milliers de kilomètres carrés un échantillon rabougri de nature « sauvage ». Tristes tropiques ! et tristes pygmées, acculturés et repoussés toujours plus loin, avant de disparaître à leur tour » (1990 :34)

Au Congo-Brazzaville et dans le district de Sibiti en particulier, sur 603.800 hectares de domaine forestier, 85,36% sont exploités industriellement. Plusieurs activités agro-pastorales, basées sur le système de l'itinérance-brûlis, développées par les populations bantoues à côté des activités cynégétiques aux technologies plus évoluées (armes à feu, pièges aux fils métalliques, etc.), contribuent à détruire ce domaine forestier. Il apparaît ainsi une menace évidente à la survie des pygmées, ce qui rend nécessaire leur sédentarisation afin de les amener à s'adapter au mode de vie extra-forestier. Car le cycle de reproduction des ressources forestières, dont ils dépendent par essence, n'est plus soumis aux seuls aléas et/ou stimuli naturels, mais principalement à l'action et à la conscience humaines. La réflexion sur cette question s'impose bien plus, dans l'optique d'un développement holistique et systémique, qui ne devrait exclure aucune composante, d'autant plus que la mondialisation produit ses effets dans toutes les sphères humaines.

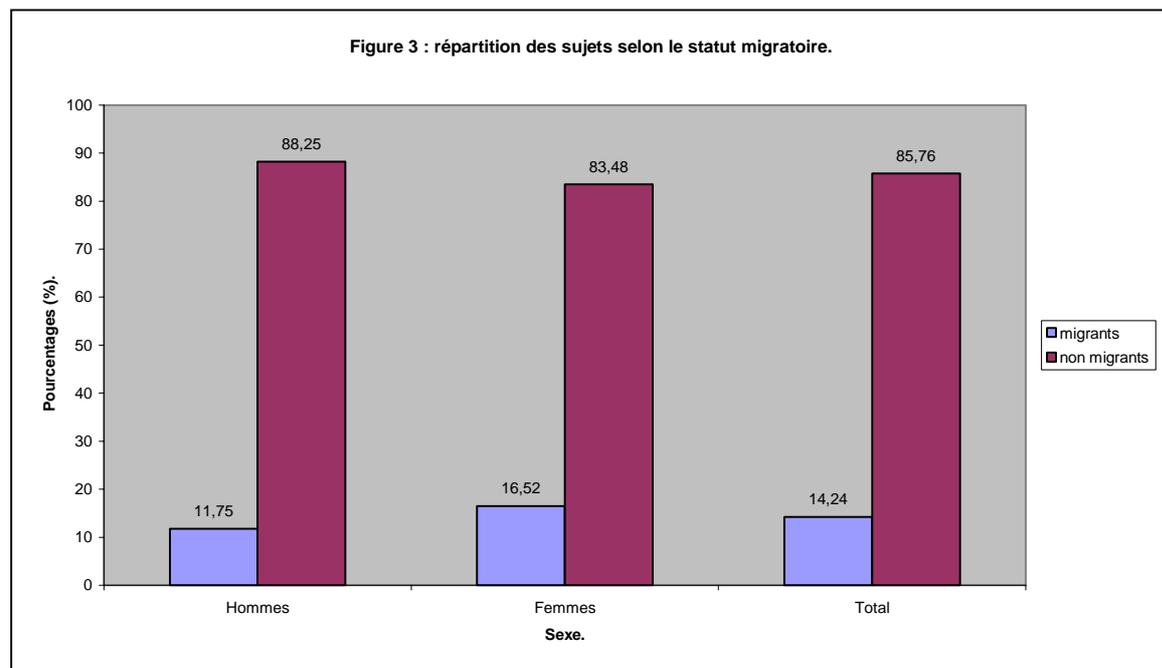
2.2. Concepts et degré de sédentarité des pygmées

2.2.1. A propos des concepts : sédentarisation et sédentarité

Le concept de sédentarisation désigne à la fois le processus par lequel une communauté humaine est conduite à s'installer en des lieux de référence fixes et l'état des populations humaines en situation de sédentarité. La sédentarité quant à elle implique, comme l'écrit Remy Clairin, « la notion (...) d'habitat fixe et permanent », et s'oppose à la notion de nomade qui se définit du point de vue démographique comme un « non sédentaire » (1988 :170). Comme on le sait, les pygmées qui constituent « une société de chasseurs-cueilleurs », sont caractérisés, traditionnellement, par l'absence d'un référentiel spatial fixe et permanent. Car ils sont obligés, « par souci de maintenir l'équilibre entre le potentiel démographique et les capacités de charge du milieu, de nomadiser sans cesse » (Ngoï Ngalla, D, 1989 :151). La mobilité spatiale est par conséquent un des traits caractéristiques du mode de vie intrinsèque des pygmées, qui tranche avec celui de leurs voisins immédiats, les bantous plutôt sédentaires auquel ils tendent à s'intégrer progressivement.

2.2.2. Degré de sédentarité

La sédentarité n'exclut pas les migrations. Au regard du statut migratoire (figure 3), les pygmées des dix (10) villages à l'étude, sont dans une proportion de 85,8% des natifs non migrants. Les migrants, natifs ou non natifs représentent 14,2% des sujets. Les femmes occupent une part plus importante (60,5%) parmi les migrants. La pratique de l'exogamie est sans doute à la base de cette forte tendance des femmes à changer de lieu de résidence, déterminé par l'époux. Ainsi, le caractère mouvant des pygmées semble s'estomper, en l'occurrence dans le district de Sibiti.



Au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, 80,2% des ménages n'ont enregistré aucun départ parmi les membres. L'émigration représente un taux relativement faible de 19,8%, touchant en majeure partie les femmes qui, au risque de se répéter sont obligées, dans 68,4% des cas de rejoindre leur époux.

Les rapports mêmes avec les campements forestiers sont de moins en moins fréquents. Plus de la moitié (55,9%) des pygmées ne possédant plus de campement en forêt, le village devient leur principal et seul espace de référence. Parmi ceux qui en possèdent encore, 57,9% y ont séjourné seulement une fois depuis la dernière saison sèche ayant précédé l'enquête, 32,4% n'ont effectué aucun séjour au cours de la même période.

Les migrations temporaires, c'est-à-dire de courte durée n'impliquant pas de changement de lieu de résidence au cours d'une période relativement longue (au moins 6 mois), sont également très faibles. Seulement 4,8% des sujets ont déclaré avoir effectué un déplacement temporaire, contre 83,2% qui sont demeurés dans les villages au cours des 3 derniers mois ayant précédé l'enquête.

En tout état de cause, les pygmées n'ont aucune intention de quitter leurs villages actuels. 93% d'entre eux ont plutôt l'intention d'y demeurer définitivement. L'attachement des pygmées à ces villages transparait à travers les expressions du genre : « c'est mon village natal », « c'est mon village », ou encore « je n'ai pas d'autre village », etc. L'indice de sédentarité, qui se situe à 0,7,

traduit également cet attachement des pygmées aux villages sédentaires.

Les déterminants de la sédentarisation des pygmées échappent cependant à leur propre conscience. Nombreux d'entre eux se confondent avec leurs villages actuels qu'ils considèrent comme étant les villages de leurs ancêtres où ils ont toujours vécu depuis la nuit des temps. Ainsi pour 19,4% des sujets, ils ont « toujours vécu que dans [ce] village depuis leur naissance », 11% affirment qu'ils habitent le village des parents ; 7,9% s'y sont plutôt habitués, etc. Finalement, par-dessus tout, les pygmées se proclament eux-mêmes autochtones, en l'occurrence des villages étudiés.

III – Situation socio-culturelle et économique des pygmées dans les villages communautaires

Les pygmées présentent, comme on vient de voir, une forte propension à demeurer dans les villages communautaires enquêtés. Cependant, comment se caractérisent leurs conditions socio-culturelles et économiques dans ces villages ? Pour répondre à cette question, cette partie examine quelques caractéristiques de leur habitat, leur niveau d'accès à l'éducation scolaire, au système de santé « moderne », aux autres structures et services socio-culturels de base (religion, état-civil en l'occurrence) et au circuit de commercialisation des produits.

3.1.Caractéristiques de l'habitat

3.1.1.Situation spatiale des quartiers résidentiels des pygmées

Les pygmées occupent, quel que soit le village, les quartiers périphériques situés à l'entrée ou à la sortie des quartiers centraux habités par les bantous. Dans 71,4% des cas, une bande non habitée de 50 à 100 mètres séparent les deux types d'habitat, traduisant une ségrégation entre les deux communautés correspondantes. Bien plus, cette occupation géographique de l'espace villageois pourrait symboliser la situation de marginalité, ou une faible intégration des pygmées dans les villages communautaires. Elle pourrait s'inscrire, à tout le moins, dans la logique du choc des cultures qui veut que, en attendant un syncrétisme progressif de leurs valeurs, chacune veuille se conserver par rapport à l'autre.

Cette situation n'est pas du reste sans rappeler celle observée du temps de la colonisation, en l'occurrence à Brazzaville où les brazzavilles noires (Bacongo et Poto-poto) sous l'administration coloniale, étaient nettement distinctes de l'autre brazzaville, celle des blancs (Balandier G, 1968). Les deux situations sans être identiques sont en effet comparables : les pygmées (comme les bantous eux-mêmes l'ont été vis-à-vis des blancs) sont tenus à distance alors qu'ils constituent pour les bantous une main d'œuvre bon marché. En effet, 73,9% des pygmées de 10 ans et plus travaillent dans les champs des bantous en échange d'une rémunération dérisoire et aléatoire qui oscille journallement entre 250 et 500 francs CFA.

3.1.2.Structure de l'habitat

L'environnement immédiat des habitations est caractérisé par l'absence d'une ceinture fruitière dans les quartiers résidentiels des pygmées. La pratique des cultures pérennes n'est autorisée qu'aux propriétaires terriens, c'est-à-dire les bantous. C'est ainsi que quelques pieds de bananiers observés dans quelques villages (Makoubi, Moussanda, Mapati et Mambouana) appartiennent toujours à ces derniers. Le « mbongui », cette espèce de salon à palabres très symbolique dans les

quartiers résidentiels des bantous est également absents chez les pygmées, qui pourraient ainsi disposer d'autres espaces encore moins bien connus de règlement des conflits. Par ailleurs, le petit élevage en divagation dont les pygmées sont capables est celui des chiens (certainement pour la chasse) et quelques volailles (sans doute pour les fétiches). Les autres spéculations (porcin, caprin, etc.) appartiennent nécessairement aux bantous.

Par conséquent, le cadre de vie des pygmées se résume essentiellement à quelques constructions sous forme de huttes (16,9% des habitations) mais aussi, de plus en plus, de cases sur le modèle des bantous. Les huttes, symbole de leur culture originelle, sont faites de branchages et de feuillages. Les cases en cours de développement sont faites de planches et de paille, intégrant parfois les survivances de leur bâti intrinsèque et l'influence du modèle de construction des bantous. Ainsi 51% des habitations observées ont des murs en partie faits de planches et de pailles, avec des toits totalement couverts de paille. Il apparaît que le processus de syncrétisme se soit bien amorcé dans ce domaine de construction des habitations.

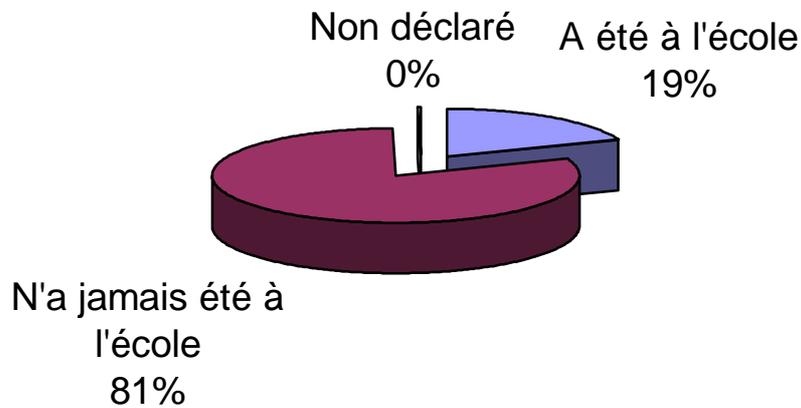
Le regard à l'intérieur de ces habitations révèle que les pygmées vivent encore dans un confort très sommaire. Ne possédant presque rien du tout, leur patrimoine domestique se réduit à de petits morceaux de bois disposés dans la hutte ou la case en guise de sièges pour s'asseoir, en plus d'un foyer pour la cuisson des aliments généralement placé au milieu de la hutte et, éventuellement, d'un grabat en bambou, le tout tenant dans une pièce unique dépassant rarement 16 m². Dans une telle pièce, s'abritent en moyenne 5 personnes vivant ainsi dans une promiscuité manifeste.

3.2. Education scolaire

L'accès à l'éducation scolaire est toutefois aussi très marginal chez les pygmées, car 81% des sujets de 10 ans plus n'ont jamais été à l'école (figure 4). La proportion des pygmées n'ayant jamais été à l'école, en considérant l'ensemble de la population de 6 ans et plus se situe à 72,2%.

Parmi les pygmées qui ont été au moins une fois à l'école au cours de leur vie, 13,45% seulement sont encore aptes à lire et écrire.

Figure 4 : répartition des pygmées de 10 ans et plus selon le fait d'avoir été ou non à l'école.



Comme le montrent les résultats du tableau 3 ci-dessous, le taux de non scolarisation se situe à 68,5% parmi les enfants d'âges scolaires (6-14 ans). Les filles avec un taux de non scolarisation de 71,2% sont un peu plus défavorisées que les garçons (66,2%). La scolarisation des enfants de parents pygmées constitue ainsi un problème encore important, du moins dans les villages étudiés. Cela pose également le problème de leur accès inégalitaire au développement, dans la mesure où celui-ci est de plus en plus déterminé par la logique de la mondialisation.

Tableau 3 : taux de non scolarisation des sujets d'âges scolaires par sexe et groupes d'âges.

| Groupes d'âges en années révolues. | Sexe | | Total |
|------------------------------------|--------|--------|-------|
| | Hommes | Femmes | |
| 6-14 | 66,2 | 71,2 | 68,5 |
| 15-19 | 35,4 | 76,8 | 57,7 |
| 20 ans et plus | 85,3 | 84,8 | 85,0 |

Source : Enquête/recensement des ménages (février-mars 1995).

3.3. Recours thérapeutiques et accès au système de soins de santé

Les plantes locales constituent encore le premier recours thérapeutique avec 34,3% des citations en milieu pygmée. L'hôpital ou le dispensaire (28,3% des citations), représente également, de plus en plus, un des recours thérapeutiques majeurs. A côté de ces deux situations, se présente une extrême variété de comportements :

- Recours aux soins traditionnels (8,4% des cas) pouvant renvoyer, au même titre que le recours au guérisseur, à des pratiques thérapeutiques propres à leur culture ;
- Recours aux soins médicaux (11,5% des citations) assimilable à une référence au système thérapeutique moderne par automédication ou non ;

- Aucun recours, ou « ne font rien » en cas de maladie (7,7% des citations), à cause du manque d'argent qui fonde de plus en plus les rapports de force au sein de la société moderne. Car pour des nombreux sujets ayant donné cette réponse, dans les structures de santé moderne connues par eux sous le seul vocable d'hôpital, on ne délivre que les ordonnances que leur pouvoir d'achat ne permet pas de prendre en charge. Il y a là sans doute une perte de repère pour ces pygmées en ce qui concerne le système de référence en matière de santé. Car si le système moderne est coûteux, les plantes ne représentent plus pour eux le recours thérapeutique de référence.

Qu'en est-il des autres structures et services socio-culturels?

3.4. Accès aux autres structures et services socio-culturels

Le taux d'accès des pygmées aux autres structures et services socio-culturels tels que l'église et l'état-civil est de même encore timide. La paroisse catholique Notre Dame de Sibiti ne compterait ainsi aucun pygmée parmi ses fidèles. Seule l'église protestante aurait déjà reçu un certain nombre de pygmées comme fidèles.

L'accès à l'état-civil constitue également un problème entier ; la presque totalité des pygmées recensés ne possèdent pas d'actes de naissance. Mais le système judiciaire et la police soumettent tous les sujets, y compris les pygmées au même traitement. Ce système qui s'impose aux pygmées ne leur donne pas, en réalité, l'occasion de se dérober.

3.5. Activité économique et accès au circuit de commercialisation

3.5.1. Activité économique

La pratique des champs est actuellement la première activité économique des pygmées dans les villages étudiés. La proportion des sujets occupés dans cette activité se situe en effet à 47,75% (tableau 4). Les femmes y sont les plus importantes, avec un pourcentage de 69,96%. Les activités de prédation dont la chasse et la cueillette (y compris la collecte des noix de palme), avec 41,11% des citations, ne viennent qu'en deuxième position. Certaines activités de prédation (chasse, collecte de noix de palme, etc.) sont réservées aux hommes. D'autres activités par contre (agriculture et autres formes de cueillette) sont du domaine des femmes.

Tableau 4 : distribution par groupe d'âges des pourcentages des pygmées selon l'occupation principale.

| Occupation principale | Groupes d'âges | | | | | | Total |
|--------------------------------------|-----------------|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|--------|
| | Moins de 10 ans | 10-14 ans | 15-64 ans | 65 et plus | Ne sait pas | Non déclaré | |
| Champ/agriculture | 50,00 | 33,33 | 49,18 | 66,67 | 7,69 | 33,33 | 47,75 |
| Cueillette | 0,00 | 50,00 | 29,84 | 0,00 | 15,38 | 66,67 | 29,76 |
| Récolte des noix de palme | 25,00 | 0,00 | 8,16 | 33,33 | 7,69 | 0,00 | 8,35 |
| Prestations chez les bantous | 0,00 | 16,67 | 5,83 | 0,00 | 53,85 | 0,00 | 7,07 |
| Chasse | 0,00 | 0,00 | 2,80 | 0,00 | 15,38 | 0,00 | 3,00 |
| Coupe de bois/poteaux/tuile | 0,00 | 0,00 | 1,63 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,50 |
| Abatteur/aide cubeur/guide forestier | 0,00 | 0,00 | 1,63 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1,50 |
| Autre | 0,00 | 0,00 | 0,47 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,43 |
| Non déclaré | 25,00 | 0,00 | 0,47 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,64 |
| Ensemble | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

Source : Enquête/recensement des ménages (février-mars 1995).

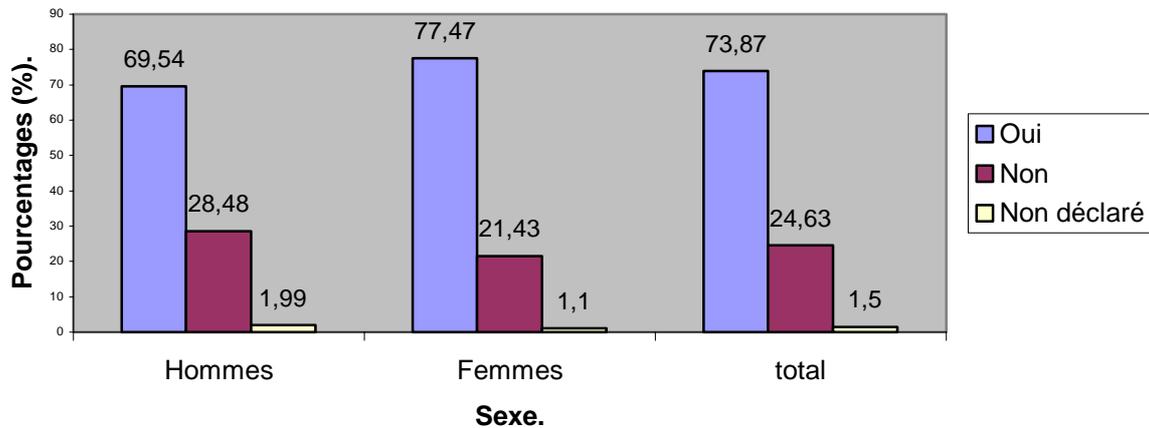
Les activités économiques sont essentiellement exercées par les sujets de 15 à 64 ans, classe d'âges classique retenue pour la définition internationale de la population économiquement active. Le travail des personnes âgées (65 ans et plus), avec un taux de 1,28% est très marginal. Les principales activités auxquelles elles se consacrent sont l'agriculture et la collecte de noix de palme.

Les sujets adolescents et jeunes (10-14 ans) exercent quant à eux les activités de cueillette ; ils sont dans une proportion relativement importante (16,67%) utilisés par les bantous comme main d'œuvre.

Avant 10 ans, 50% des enfants sont impliqués dans les activités champêtres généralement en qualité d'aides familiaux. Cela participe sans doute du processus de formation propre à l'Afrique, qui consiste à former en faisant.

En résumé, on note une évolution en rapport avec la nature des activités exercées par les pygmées, qui tendent de plus en plus ainsi à s'intégrer à la pratique agricole. Toutefois, l'offre des prestations chez les bantous gêne leur épanouissement économique. 73,87% des sujets de 10 ans et plus, enquêtés individuellement, travaillent en même temps pour le compte des bantous (figure 5). Les femmes représentent plus de la moitié (57,32%) de la main d'œuvre utilisée par les bantous. Cette situation permet de voir le niveau de dépendance des pygmées vis-à-vis du système de travail contrôlé par les bantous.

Figure 5 : offre de prestations des pygmées chez les bantous.



Les pygmées sont ainsi essentiellement utilisés dans les travaux champêtres. Tandis que les hommes réalisent les travaux de débroussaillage et d'abattage, les femmes interviennent au moment des semailles, du désherbage et de la récolte. Les pygmées constituent donc, pour les bantous, une main-d'œuvre agricole importante et bon marché. Toutefois, tout en travaillant sur les champs bantous, les pygmées (59,8% des sujets) possèdent des champs personnels qui constituent leur propre réserve. En tout état de cause, 75,88% des pygmées en âge de travailler travaillent à la fois pour les bantous et sur leurs champs personnels ; seulement 24,12% travaillent uniquement sur leurs champs personnels. Une proportion relativement importante de 38,21% ne travaillent que pour les bantous.

3.5.2. Accès au circuit de commercialisation

Le niveau élevé d'utilisation des pygmées en tant que main-d'œuvre par les bantous limite leur accès aux circuits de commercialisation qui sont sous le contrôle de ces derniers. Quand ils accèdent au marché comme l'ont déclaré 53% des sujets enquêtés, leurs produits sont plutôt achetés à de très bas prix. La sous-évaluation des produits présentés par les pygmées sur le marché villageois est elle-même sous-tendue par une considération infériorisante dont ils sont encore victimes de la part des bantous. Beaucoup de pygmées sont d'ailleurs obligés de se résigner, compte tenu de leur incapacité actuelle à lutter contre l'ordre en vigueur. Celui-ci, essentiellement caractérisé par des rapports de répulsion, place le pygmée dans une situation où, malgré sa volonté à dialoguer et à s'ouvrir aux influences extérieures à leur culture, sont amenés à se recroqueviller et à s'enfermer dans leur tour d'ivoire jusque là difficile à pénétrer.

Conclusion

La volonté politique d'associer les pygmées au système bantou et, par-delà, au système de développement mondial, s'est superposé à un processus souterrain d'interpénétration culturelle et d'échanges économiques et alimentaires engagés dès les débuts de la rencontre des deux civilisations. Ajouté à cela le rétrécissement continu et accéléré du domaine forestier exploitable selon leur mode de vie originel, les pygmées sont amenés à s'installer progressivement et à s'attacher à la vie villageoise.

Toutefois, leurs conditions de vie socio-économiques et culturelles sont encore très variables dans ces villages. Les rapports en vigueur entre eux et les voisins bantous, ainsi que leur faible capacité d'affirmation propre, constituent à n'en point douter la cause majeure de leur faible épanouissement actuel.

Il apparaît nécessaire et utile d'envisager la mise en place d'un programme pour la valorisation des potentialités techno-culturelles des pygmées déjà installés dans les villages, afin de lutter contre leur ethnocide et de les intégrer dans le processus global de développement durable et endogène au Congo.

Références bibliographiques

- (1) Phillipart de Foy, G., 1984, Les Pygmées d'Afrique centrale, Paris, Ed. Parenthèses, Coll. « Architectures traditionnelles », 127 p.
- (2) Guillaume, H., 1982, Rapport de mission pour la Commission Nationale de Recherche sur la structure sociale au Congo, Paris.
- (3) Demesse, L., 1978, Changements techno-économiques et sociaux chez les pygmées babinga (nord nongo et sud centre-Afrique), Paris, Société d'Etudes linguistiques et Anthropologiques de France (SELAF), 251 p.
- (4) Clairin, R., 1988, « Le recensement des nomades » In De l'homme au chiffre : Réflexion sur l'observation démographique en Afrique ; CEPED-UIESP-IFORD, coll. « Les études du CEPED », n°1, pp 169-174.
- (5) Balandier, G., 1968, Les brazzavilles noires, Paris.